

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 11 FEVRIER 2010

Afférents au Comité Syndical	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille dix

et le 11 février

à 17 heures 30, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation
2 février 2010

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY – Gérard CUNISSE – André GROSSELIN – Denis NOIZET – Ghislain LEMOINE – Jean Michel THIRY - Jean Pol RICHELET – Joël CARRE - Christian BELLOY

Date d'affichage
11 février 2010
Objet de la Délibération

Absents excusés : Brice GABREAUX – François PREVOTEAUX et Pierre GUERY

**MARCHE DE MAITRISE
D'ŒUVRE POUR LES
REHABILITATIONS
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIFS**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES
REHABILITATIONS D'ASSAINISSEMENTS NON
COLLECTIFS**

VOTE :

**POUR : 11
CONTRE : 0**

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il sera nécessaire de recourir à une procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : marché à bons de commande avec un montant maximum.

**DELIBERATION
N° 2010/01**

Vu la délibération n° 2010/07 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de fourniture et services inférieurs à 193.000 € H.T.

Vu la délibération n° 2010/08 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de fournitures et services compris entre 90.000 et 193.000 €.

Le Bureau après en avoir délibéré, autorise le Président à lancer la procédure de consultation, à inviter la commission d'appel d'offres à se réunir, à signer toutes les pièces afférentes à ce marché dès lors que le montant est compatible avec les crédits ouverts au budget annexe du S.P.A.N.C. 2010 et à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des Agences de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 15 février 2010

et publication ou
notification

du : 11 février 2010